

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

Personnel technique ayant en charge la gestion de patrimoine immobilier, et en particulier le suivi d'opérations sous-section 3 et sous-section 4

OBJECTIFS :

- Comprendre en quoi consiste le risque amiante
- Connaître les principales exigences réglementaires relatives au code de la santé publique et au code du travail
- Maîtriser en particulier la limite entre opération sous section 3 et opération sous section 4

PREREQUIS :

- Avoir des connaissances de base sur la problématique amiante

PEDAGOGIE :

- Exposés pour les modules réglementaires
- Etudes de cas sur les problématiques des sous sections 3 et 4 pour engager des réflexions orientées terrain.
- Films pédagogiques pour illustrer concrètement les propos du formateur

ANIMATEUR :

Formateurs experts (*Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande*)

EVALUATION :

Quiz d'évaluation des acquis à réaliser en fin de session pour valider les acquis visant à différencier les opérations sous-section 3 et sous-section 4.

PROGRAMME : *

MODULE 1 : L'AMIANTE ET LES MATERIAUX EN CONTENANT

MODULE 2 : REGLEMENTATION CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Les diagnostics obligatoires
- les documents liés à ces diagnostics obligatoires

MODULE 3 : REGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

- La section amiante du code du travail
- Différenciation entre les opérations rattachées aux sous-sections 3 et 4
- Exigences spécifiques liées à chaque sous-section

MODULE 4 :

Présentation succincte du dispositif réglementaire en cours de mise en place concernant le repérage amiante avant travaux.

**Nb : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires*